



## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 juin 2022

#### **Canicule: réunion du comité départemental en Gironde**

**Compte tenu de la vague de chaleur annoncée par Météo-France**, avec plus de 37° attendus en fin de semaine dans le Sud-Ouest, **la préfète de la Gironde a réuni hier le « comité départemental canicule »** en présence des représentants de services de l'État, du SDIS, des collectivités locales et des différents acteurs locaux de la santé et de l'aide aux personnes, pour **vérifier que toutes les mesures liées à la gestion de la canicule étaient mises en place dans le département par les acteurs locaux mobilisés aux côtés de l'État.**

Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre, le niveau de veille saisonnière du plan ORSEC « vagues de chaleur » est activé en Gironde comme partout en France. Il a pour objectif :

- d'anticiper l'arrivée d'une canicule ;
- de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci ;
- d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations à risque.

Ce plan comprend quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) qui indiquent le niveau de vigilance correspondant à la gravité de l'évènement et à une situation donnée :

- le niveau de vigilance VERT est déclenché automatiquement chaque année du 1er juin au 15 septembre.
- le niveau de vigilance JAUNE correspond à un pic de chaleur ou à un épisode persistant de chaleur ;
- le niveau de vigilance ORANGE correspond à une canicule ;
- le niveau de vigilance ROUGE correspond à une canicule extrême.

Il s'appuie sur des grands axes :

- la mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé ;
- le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes fragiles ou isolées tenu par les communes ;
- l'alerte, sur la base des informations de Météo-France et de l'Institut de veille sanitaire (InVS) ;
- la solidarité vis-à-vis des personnes à risque mise en œuvre grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles ;
- l'information des populations, des professionnels et des établissements de santé.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Les risques sur la santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Plus d'information sur : <https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-en-Gironde/Les-vagues-de-chaleur-canicule>